

## Sécurité et circulation routière

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Délégation à la sécurité  
et à la circulation routières

### **Arrêté du 8 septembre 2009 modifiant l'arrêté du 7 février 2007 portant nomination à la commission nationale chargée d'arrêter la liste des experts en automobile**

NOR : DEVS0921643A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat en date du 8 septembre 2009, et conformément à l'article R. 326-6 du code de la route, l'arrêté du 7 février 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

Sont nommés au titre des représentants des entreprises d'assurance :

M. Bertrand GUERINON de la Mutuelle d'assurance artisanale de France, en tant que membre titulaire, en remplacement de M. Roland JOUANNETAUD ;

Mme Corinne SOUTHAREWSKY des Assurances générales de France, en tant que membre titulaire en remplacement de M. Gérard BONNET ;

M. Yann LE CAE de Groupama SA, en tant que membre suppléant, en remplacement de M. Alain TOUBLANC.